**Assemblée nationale XIVe législature
Session ordinaire de 2014-2015
Compte rendu**

**Troisième séance du mardi 10 février 2015**

[Questions sur la politique budgétaire](http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015/20150143.asp#P441505)

[**M. le président**](http://www.assemblee-nationale.fr/tribun/fiches_id/1874.asp). La parole est à M. Joël Giraud.

**[M. Joël Giraud](http://www.assemblee-nationale.fr/tribun/fiches_id/267336.asp)**. Monsieur le secrétaire d’État, la situation des collectivités ayant contracté des emprunts indexés sur le cours du franc suisse s’aggrave depuis que la Banque nationale suisse a abandonné le cours plancher qu’elle avait établi en septembre 2011 pour lutter contre l’appréciation de sa devise. L’envol du franc suisse décuple les indemnités de remboursement anticipé, les IRA, dont les collectivités doivent s’acquitter pour renégocier leur contrat. Cette situation concerne plus de la moitié des emprunts dits toxique de nos collectivités.

Dans ce contexte, avec la loi de validation législative du 29 juillet 2014, le Gouvernement se retrouve face une à situation délicate avec un nombre limité d’options.

Première option : vous abondez de plusieurs centaines de millions d’euros le fonds de soutien par un relèvement du taux de la taxe de risque systémique des banques, créée à l’article 14 initial du dernier collectif et que le groupe RRDP a fait relever par amendement de 0,021 % à 0,026 %. Nous avions d’ailleurs aussi proposé un taux de 0,030 %.

Cette option permettrait aux collectivités de s’engager malgré tout dans des opérations de remboursement anticipé de leurs prêts, dans la limite de 45 %. Les fonds pourraient provenir des recettes d’impôt sur les sociétés issues de la non-déductibilité des dispositifs fiscaux sur les banques que vous avez instaurée dans le dernier collectif, ou encore d’une partie de la contribution de l’État au fonds de résolution européen.

Deuxième option : vous imposez aux collectivités d’assumer leurs pertes, au nom de la responsabilisation des élus, et contribuez à moyen terme, voire à court terme, à des faillites locales impliquant un *monitoring* par la chambre régionale des comptes et une mise sous tutelle préfectorale de la collectivité. Cela pourrait survenir à certaines qui ont pourtant été reconnues pour leur gestion vertueuse, comme la ville de Chartres.

Troisième option : vous imposez une baisse des pénalités facturées par les banques, en prenant le risque que des contreparties viennent déstabiliser les prêteurs institutionnels comme Dexia, la SFIL, BPCE ou Natixis.

En tout état de cause, la mécanique et le modèle de ce fonds doivent être révisés. La question sera remise au cœur de l’actualité par les décisions de justice à venir dans le courant de février. Monsieur le secrétaire d’État, quel est le scénario du Gouvernement ?

**[M. le président](http://www.assemblee-nationale.fr/tribun/fiches_id/1874.asp)**. La parole est à M. le secrétaire d’État.

**[M. Christian Eckert](http://www.assemblee-nationale.fr/tribun/fiches_id/1243.asp)**, *secrétaire d’État*. Monsieur le député, vous soulevez encore une question importante. Il n’a pas échappé au Gouvernement que le contexte avait changé et que l’envolée brutale du franc suisse par rapport à l’euro avait de fortes conséquences, et c’est un euphémisme. Devant une situation de cette nature, il est important de réagir, et non de surréagir, et d’abord de bien identifier et estimer les difficultés.

J’ai eu l’occasion de recevoir hier et aujourd’hui l’APCET, l’association des communes concernées, l’Association des régions de France et l’Assemblée des départements de France. Je reçois demain les représentants de l’Association des maires de France. J’ai aussi reçu tout à l’heure les représentants de la Fédération hospitalière de France, puisque des hôpitaux sont concernés, afin que nous puissions avec nos services quantifier les choses. Selon nos premières estimations, il en va de 1 à 3 milliards d’euros, le tout dépendant bien entendu du niveau où le franc suisse pourrait se stabiliser, s’il se stabilise d’ailleurs, ce qui n’est pas toujours le propre des monnaies. Bref, la première étape est donc en cours de finalisation.

Vous avez évoqué plusieurs hypothèses. Le gouvernement précédent, le président Carrez le sait parfaitement, a logé les emprunts toxiques dans une structure, la SFIL, qui est publique, et les capitaux apportés par la Caisse des dépôts et la Banque postale ont obtenu la garantie de l’État, ce qui signifie, et c’est une nuance importante par rapport aux propos que vous avez tenus, que faire payer la SFIL, c’est faire payer l’État. Il faut donc décider si on aime plus les contribuables locaux ou les contribuables nationaux…

Dans une dizaine de jours au plus, je l’espère, le Gouvernement fera connaître ses propositions, à l’issue des discussions que nous avons avec nos partenaires, y compris la SFIL. J’avais déjà reçu ses représentants la veille du sinistre, si j’ose dire, et je les reverrai très vite.